

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : INCREDBOWL

Code du produit : 1300620

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyants pour cuvettes et urinoirs

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

#### 1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

[regulatory@projectclean.com](mailto:regulatory@projectclean.com) - [www.projectclean.ca](http://www.projectclean.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société                   | Adresse  | Numéro d'urgence                       | Commentaire                                  |
|--------|-------------------------------------|--|--|--|
| Canada | CHEMTREC<br>Chemical Emergency      | <a href="http://www.chemtrec.com">www.chemtrec.com</a> | 1 800 424 9300                         | 24hr/day 7days/week<br>within USA and Canada |
| Canada | CANUTEC<br>Transportation Emergency | <a href="http://www.canutec.com">www.canutec.com</a>   | 1 888 226 8832<br>*666 on a cell phone | 24hr/day 7days/week<br>within USA and Canada |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

|  |      |   |
|--|------|---|
| Corrosif pour les métaux, Catégorie 1                              | H290 | Peut être corrosif pour les métaux  |
| Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                       | H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1          | H318 | Provoque des lésions oculaires graves   |
| Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2      | H401 | Toxique pour les organismes aquatiques  |
| Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 3 | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16                   |      |   |

# INCREDBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS CA) : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter protective gloves, protective clothing, eye or face protection.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
P405 - Garder sous clef.  
P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom               | Nom chimique / Synonymes          | Identificateur de produit | % m/m  |
|-------------------|-----------------------------------|---------------------------|--------|
| Hydrochloric acid | Muriatic acid                     | n° CAS: 7647-01-0         | 7 - 13 |
| Oxalic Acid       | Dicarboxylic acid                 | n° CAS: 144-62-7          | 1 - 5  |
| ETHOMEEN T/25     | amines, tallow alkyl, ethoxylated | n° CAS: 61791-26-2        | 1 - 5  |

*\*The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |   |
|--|---|
| Symptômes/effets après contact avec la peau  | : Brûlures.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire      | : Lésions oculaires graves.   |
| Symptômes/effets après ingestion             | : Brûlures.   |
| Symptômes/Effets attendus, aigus et différés | : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. |

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

|   |   |
|---|---|
| Danger d'incendie                                     | : Aucun risque d'incendie.                |
| Danger d'explosion                                    | : Aucun danger d'explosion direct.        |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

|   |   |
|---|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.                                      |

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  |
| Procédures d'urgence     | : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray. |

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef.
- Produits incompatibles : Bases. Agent oxydant. agents réducteurs.
- Matières incompatibles : Ammoniac. Métaux.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b>                                    |                          |
| <b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b> |                          |
| Nom local  | Oxalic acid              |
| OSHA PEL TWA   | 1 mg/m <sup>3</sup>      |
| Référence réglementaire (US-OSHA)                                | OSHA Annotated Table Z-1 |

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

|   |
|---|
| <b>Vêtements de protection - sélection du matériau:</b>                       |
| Caoutchouc nitrile/PVC  |
| <b>Protection des mains:</b>  |
| Gants de protection   |
| <b>Protection oculaire:</b>   |
| Lunettes de sécurité  |
| <b>Protection de la peau et du corps:</b>                                     |
| Porter un vêtement de protection approprié                                    |
| <b>Protection des voies respiratoires:</b>                                    |
| En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Bleu-vert. Liquide épais.

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |  |
|--|--|
| Couleur  | : Bleu-vert                                |
| Odeur  | : Cerise                                   |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible                 |
| pH   | : 0,5 – 1,5                                |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible                 |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible                 |
| Point de fusion                                      | : Non applicable                           |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible                 |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible                 |
| Point d'éclair                                       | : Aucune donnée disponible                 |
| Température d'auto-inflammation                      | : Non auto-inflammable                     |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible                 |
| Inflammabilité                                       | : Aucune donnée disponible, Non applicable |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible                 |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible                 |
| Densité relative                                     | : 1 – 1,1                                  |
| Solubilité   | : Soluble dans l'eau.                      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible                 |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible                 |
| Viscosité, dynamique                                 | : < 100 cP                                 |
| Propriétés explosives                                | : Le produit n'est pas explosif.           |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible                 |

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.                 |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Conditions à éviter                  | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).                              |
| Matières incompatibles               | : Agent oxydant. ammoniacale. agents réducteurs. Bases fortes. métaux.  |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. |
| Temps de durcissement:               | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

| <b>INCREDIBOWL</b> |               |
|--------------------|---------------|
| DL50 orale rat     | 4255 mg/kg    |
| DL50 cutanée rat   | 36666,7 mg/kg |

| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b> |   |
|-------------------------------|---|
| DL50 orale rat                | 375 mg/kg de poids corporel (Rat, Female, Experimental value, Oral) |
| DL50 cutanée lapin            | 20000 mg/kg de poids corporel (Rabbit, Experimental value, Dermal)  |
| ATE CA (oral)                 | 500 mg/kg de poids corporel   |
| ATE CA (Cutané)               | 1100 mg/kg de poids corporel  |

| <b>ETHOMEEN T/25 (61791-26-2)</b> |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| DL50 orale rat                    | 200 - 2000 mg/kg (Rat, Oral) |
| ATE CA (oral)                     | 200 mg/kg de poids corporel  |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

| <b>Hydrochloric acid (7647-01-0)</b>  |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou des vertiges. |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé



# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b> |   |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours)   | ≈ 63 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents) |

|  |   |
|--|---|
| Danger par aspiration                        | : Non classé  |
| Voies d'exposition possibles                 | : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.  |
| Symptômes/Effets attendus, aigus et différés | : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Irritant pour le tractus digestif. Peut provoquer des brûlures. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. |
| Symptômes/effets après inhalation            | : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.   |
| Symptômes/effets après contact avec la peau  | : Brûlures.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire      | : Lésions oculaires graves.   |
| Symptômes/effets après ingestion             | : Brûlures.   |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |  |
|--|--|
| Écologie - général   | : Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)     | : Toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |

|  |   |
|--|---|
| <b>INCREDIBOWL</b>                             |   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune donnée disponible  |
| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b>                  |   |
| CL50 - Poissons [1]                            | 160 mg/l (48 h, Leuciscus idus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)  |
| CE50 - Crustacés [1]                           | 162,2 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)            |
| Algues ErC50                                   | 20,58 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP) |

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b>                                     |  |
|---|--|
| CE50 72h - Algues [1]   | 19,83 – 21,35 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum) |
| CE50 72h - Algues [2]   | 18,39 – 19,92 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | -1,7 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 23 °C)  |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,8 (log Koc, Experimental value)  |
| <b>ETHOMEEN T/25 (61791-26-2)</b>                                 |  |
| CL50 - Poissons [1]   | 1,3 mg/l (96 h, Pisces)  |
| CE50 - Crustacés [1]  | 1,7 mg/l (48 h, Daphnia magna)   |

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### INCREDIBOWL

Persistance et dégradabilité

Non établi.

| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b>        |  |
|--------------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité         | Readily biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water. Readily biodegradable in water in anaerobic conditions. |
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | 0,16 g O <sup>2</sup> /g substance   |
| Demande chimique en oxygène (DCO)    | 0,18 g O <sup>2</sup> /g substance   |
| DThO                                 | 0,18 g O <sup>2</sup> /g substance   |
| <b>ETHOMEEN T/25 (61791-26-2)</b>    |  |
| Persistance et dégradabilité         | Inherently biodegradable. Not readily biodegradable in water.  |
| <b>Hydrochloric acid (7647-01-0)</b> |  |
| Persistance et dégradabilité         | Biodegradability: not applicable.  |

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### INCREDIBOWL

Potentiel de bioaccumulation No test data of component(s) available.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b>                                     |   |
|---|---|
| Potentiel de bioaccumulation                                      | Not bioaccumulative.  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | -1,7 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 23 °C) |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,8 (log Koc, Experimental value)   |
| <b>ETHOMEEN T/25 (61791-26-2)</b>                                 |   |
| Potentiel de bioaccumulation                                      | Aucune donnée de bioaccumulation disponible.  |
| <b>Hydrochloric acid (7647-01-0)</b>                              |   |
| Potentiel de bioaccumulation                                      | Not bioaccumulative.  |

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### INCREDIBOWL

Écologie - sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Aucune donnée disponible

| <b>Oxalic Acid (144-62-7)</b>                                     |   |
|---|---|
| Tension de surface  | 70,1 mN/m (25 °C, 15 mg/l)  |
| Écologie - sol  | Highly mobile in soil.  |
| Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc) | 0,8 (log Koc, Experimental value)   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                    | -1,7 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 23 °C)                   |
| <b>Hydrochloric acid (7647-01-0)</b>                              |   |
| Écologie - sol  | No (test)data on mobility of the component(s) available.<br>May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation. |

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

# INCREDBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

|   |   |  |
|---|---|--|
| Législation régionale (déchets)                         | : | Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Méthodes de traitement des déchets                      | : | Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : | Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : | Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.                      |
| Indications complémentaires                             | : | Ne pas réutiliser des récipients vides.  |
| Informations écologiques                                | : | Éviter le rejet dans l'environnement.  |

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

|               |   |        |
|---------------|---|--------|
| UN-No. (TDG)  | : | UN1789 |
| N° ONU (IMDG) | : | 1789   |

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

|   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| Désignation officielle pour le transport (TDG)  | : | ACIDE CHLORHYDRIQUE                |
| Désignation officielle pour le transport (IMDG) | : | ACIDE CHLORHYDRIQUE                |
| Description document de transport (TDG)         | : | UN1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II  |
| Description document de transport (IMDG)        | : | UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II |

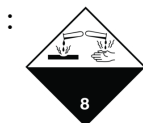
#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### TDG

|   |   |   |
|---|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (TDG) | : | 8 |
| Étiquettes de danger (TDG)                  | : | 8 |

##### IMDG

|  |   |   |
|--|---|---|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : | 8 |
| Étiquettes de danger (IMDG)                  | : | 8 |



#### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |   |    |
|---------------------------|---|----|
| Groupe d'emballage (TDG)  | : | II |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : | II |

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TDG

UN-No. (TDG) : UN1789  
Indice PIU : 3000  
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L  
Quantités exemptées (TDG) : E2  
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 1 L  
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 157

#### IMDG

Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B20  
Instructions pour citernes (IMDG) : T8  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2  
N° FS (Feu) : F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha - FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE  
N° FS (Déversement) : S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo - SUBSTANCES CORROSIVES  
Catégorie de chargement (IMDG) : C  
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid. An aqueous solution of the gas hydrogen chloride. Highly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Oxalic Acid (144-62-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# INCREDIBOWL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### ETHOMEEN T/25 (61791-26-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Hydrochloric acid (7647-01-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## 15.2. Réglementations internationales

### Oxalic Acid (144-62-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### ETHOMEEN T/25 (61791-26-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### Hydrochloric acid (7647-01-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 05-05-2024

### Textes complet des phrases H:

|      |   |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux  |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves   |
| H401 | Toxique pour les organismes aquatiques  |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.